



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 15 avril 2016

L'Assemblée Générale 2016 a été convoquée par courrier électronique daté du 21 mars 2016 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. CR des réunions du CIM (Comité de Jauge)
4. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
5. Calendrier des événements – Conditions d'organisation des régates
6. Election du Conseil d'administration *
7. Désignation du Bureau et du Président par le CA *
8. Questions diverses et notamment :
 - validation de la charte AFYT
 - évolution de l'AFYT, avec les réflexions de membres du CA
 - procédures concernant la marque « Voiles de... »
 - projet d'une classe Classic IOR et son devenir
 - position de l'AFYT vis à vis des propositions de media.

1 - INTRODUCTION

L'Assemblée générale a été précédée par une réunion de membres du Conseil d'Administration, destinée à aborder divers sujets, qui seront synthétisés lors de l'Assemblée, et qui sont présentés dans le présent CR au § 8 « questions diverses ».

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

Il laisse la parole à François Carn, ancien président de l'AFYT et du YCF, qui présente rapidement les opérations prévues pour célébrer les 150 ans du YCF.

www.afyt.fr

2 - RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé proposés par le trésorier (absent), sont présentés par l'ex-trésorier.

Les principales informations à retenir pour 2015 sont :

- les recettes pour un total de **+16 368 Euro**, dont cotisation des membres et certificats de jauge : nouvelle jauge (23 yachts), renouvellement (110 yachts) et 5 membres adhérents.
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : **- 16 518 Euro**
- le résultat d'exploitation : **- 150 Euro**,
- la disponibilité en caisse fin 2015 est : **+ 19 690 Euro**

Les comptes 2015 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

Concernant les **cotisations pour 2016** il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale :

En ce qui concerne les membres individuels (voir détails dans le § 8.1)

Il est convenu de séparer la participation personnelle comme membre de l'AFYT, de l'obtention d'un certificat de jauge pour un yacht.

Les montants des cotisations et frais sont définis comme suit :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euro,
- Jauge renouvellement : 70 Euro, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : 140 Euro, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 200 Euro.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration garde le barème suivant :

- 1000 Euro : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euro : pour Voiles du Vieux Port et Régates Impériales,
- 200 Euro : pour Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolles classique, Trophée Bailli de Suffren, Corsica classic, Trophée Pasqui, Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

3 - CR DES REUNIONS DU CIM (Comité de Jauge et Assemblée Plénière)

Sous l'impulsion du Président du CIM Yves Lagane, plusieurs actions ont été engagées, et organisées lors de l'Assemblée Plénière du 5 décembre 2015 à Paris, puis durant la réunion du Comité Exécutif du 5 février 2016, où a été élu un nouveau

Bureau Exécutif (avec confirmation du Président, et désignation de Pier Maria Giusteschi Conti comme Secrétaire Général et Ernst Klaus comme Trésorier).

Ces actions du CIM peuvent être résumées de la manière suivante :

- transfert du Secrétariat du CIM au Yacht Club Italiano à Gênes, où est aussi localisé l'AIVE,
- mise en œuvre d'une politique plus active de communication, avec notamment une mission confiée à Leonardo Garcia de la RANC pour proposer une modernisation du site web du CIM,
- diffusion d'une lettre d'information sur les orientations du CIM,
- soutien aux activités de la Commission de Jauge.

Durant l'année 2015 les réunions de la Commission de Jauge CIM (ex-Commission Technique) ont permis de traiter les cas particuliers, les demandes de participants, et de poursuivre la mise en application la nouvelle version de la jauge CIM 2014-2017. Ont notamment été poursuivies les opérations de caractérisation du Co (le coefficient d'authenticité et de conformité), afin que son attribution soit la plus objective et uniforme possible.

4 - RAPPORT MORAL - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2015, et les relations avec les différentes entités concernées par les Yachts de Tradition.

Saison 2015 : pour les événements 2015, il est à noter une participation en légère baisse avec 152 classés au Trophée AFYT (contre 174 en 2014, et 166 en 2013), s'expliquant par l'annulation de deux des événements de la saison. Chez nos amis méditerranéens il est à noter la stabilisation des régates en Espagne, et une situation s'améliorant en Italie, sous la direction du nouveau Président de l'AIVE Matteo Rossi.

D'un point de vue sécurité nautique et conditions d'organisation, il n'y a pas eu d'accident grave en 2015, mais quelques alertes sérieuses lors des gros événements. Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, moyens d'intervention, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations, il peut ainsi être envisagé d'uniformiser les règles applicables aux différents événements.

Jauge CIM en 2015 :

L'application de la jauge CIM en France n'a pas généré de grande difficulté en 2015, notamment grâce à deux dispositions :

- l'utilisation du coefficient correctif Cc,
- la séparation en catégorie affinée pour les gros événements.

La situation avec la FFV est nominale, et les relations très bonnes avec les jaugeurs fédéraux.

Concernant le risque de non disponibilité des jaugeurs AFYT pour certains événements, il est convenu de poursuivre les recherches de candidats pour devenir « Mesureur de classe » AFYT.

5 - CALENDRIER DES EVENEMENTS - CONDITIONS D'ORGANISATION.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé suite à la réunion AFYT – organisateurs qui s'était tenue lors des Voiles de Saint-Tropez, et validé à l'occasion de la Remise des Prix AFYT du 5 décembre 2015 à Paris. Il est disponible sur le site web de l'AFYT.

Des réflexions ont été échangées entre l'AFYT et les organisateurs sur l'ordre logique de déroulements des événements. Il est conclu qu'il était difficile de remettre en cause l'existant, mais qu'il était possible d'essayer de faciliter les conditions pratiques de participation des armateurs.

L'AFYT reste sur son positionnement de ne pas accepter de nouveaux événements dans le calendrier AFYT, il est néanmoins décidé d'accepter l'existence « d'escalas » ou de « ralliements » entre les différents événements, comme par exemple cette année au Lavandou, entre les Voiles d'Antibes et la Porquerolles Classique, ou à Hyères après les Voiles de Saint-Tropez. Ce type de manifestation ne pouvant pas donner lieu à des régates comptant dans le Trophée AFYT, pourront être soutenues par l'AFYT si elles ne gênent pas les autres événements, notamment ceux les précédents et suivants. Dans ces conditions, l'AFYT pourra informer ses membres et amis à travers ses moyens de communication.

Le **Classement annuel AFYT** a donné lieu à une cérémonie de remise des prix au Salon Nautic de Paris le samedi 5 décembre 2015 après-midi, suivie d'un grand « Dîner des Armateurs de Tradition » qui s'est tenu à bord de la « Plage Parisienne ». Bravo et merci à Henri-Christian, Jean-Pierre, René-Yves, Gwenahel... et à tous ceux qui ont permis la tenue de cette belle rencontre avec les marins de l'ouest !

A noter la tenue pour la troisième fois les 16 et 17 avril 2016 de :
la Coupe de la Voile Classique sur des monotypes « Aile » sur le plan d'eau (douce) de Meulan, qui verra s'affronter les vaillants marins de l'ouest et du Sud... et de lac puisque les redoutables « Vieux safrans » d'Annecy sont invités.
Un grand merci à l'YCIF d'organiser ce bel événement.

Post réunion AG : cette édition a vu la victoire de l'AFYT pour cette Coupe de la Voile Classique, lors de deux jours de régates acharnées sur les eaux tortueuses et les vents changeants de la Seine – Bravo au team AFYT : Bruno Troublé, Guy Ribadeau-Dumas, Jean-Philippe Gervais, Tibo Assante, Patricia Kernel et Renaud Godard.

6 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sortants du CA sont :

sortants après 2015 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**
 - **Thibaud Assante** - **Gwenhael Le Boulay**
qui se représentent, et sont réélus à l'unanimité.

Le **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :
membre de droit : - **le président du Yacht Club de France,**

sortants après 2018 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**
 - **Thibaud Assante** - **Gwenhael Le Boulay**

sortants après 2017 : - **André Beaufiles** - **Frédéric Berthoz**
 - **Christian Schroeder** - **René-Yves Etter**

sortants après 2016 : - **Yann Joannon** - **Jean-François Béhar**
 - **Francis Van de Velde** - **Jean-Philippe Gervais**

7 - DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric Berthoz**
- Trésorier : **René-Yves Etter**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

Gwenhael Le Boulay souhaite indiquer à l'Assemblée qu'il lui semblerait bien que cette élection se passe à l'issue de l'Assemblée, afin que l'équipe en charge du Bureau soit bien en phase avec les orientations retenues

→ Gwenhael pourra faire une proposition pour des orientations stratégiques de l'AFYT à 3/5 ans, à discuter ensuite en CA, puis valider en AG l'année prochaine.

8 - QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée aborde les sujets suivants:

8-1 - Validation de la Charte AFYT - Organismes :

La Charte AFYT - Organisation des événements pour yachts de tradition (édition 10-2012) est formellement adoptée par l'Assemblée.

8-2 - Evolution de l'AFYT, avec les réflexions de membres du CA

Suite aux réflexions de certains membres du CA, il est débattu des orientations que devait prendre l'association, et les points suivants sont retenus :

- Développement de l'association en tant que regroupement d'armateurs et d'amateurs. Il est constaté que pour une part significative des membres, l'appartenance à l'AFYT se résume à l'obtention de la Jauge CIM de leur bateau, et le moyen de diffusion d'informations générales en lien avec l'organisation des événements. Il est convenu qu'il fallait développer les autres axes de l'association, et notamment :
 - . les relations et collaborations avec les armateurs,
 - . la communication autour de notre passion,
 - . le développement d'initiatives liées aux yachts de tradition...

➔ ce développement passera par une communication adaptée vers les armateurs, et en premier lieu une action forte pour caractériser l'appartenance à l'AFYT : identification personnel des membres, en plus des opérations de jauge concernant les bateaux (voir § 2 « cotisations »)

- Développer la connaissance des bateaux et du patrimoine qu'ils représentent, à travers la publication de données intéressantes :
 - . fiches techniques et historiques sur les yachts
 - . annuaire des artisans spécialisés dans notre domaine

➔ Francis Van de Velde et Tibo Assante se chargent de travailler le sujet, et proposer une organisation de l'activité et les moyens de publier les informations (numérique ou papier)

- Développer les relations transverses avec les autres associations nationales pour favoriser les échanges.

➔ Gwenhael le Boulay propose par exemple de chercher à organiser des « campagnes » de participation de bateaux français à des événements étrangers (et réciproquement avec des bateaux étrangers pour des événements français) par une sorte de parrainage entre groupes de bateaux français et étrangers (pour des bateaux similaires ou des propriétaires ayant des affinités particulières).

- Faciliter les conditions pratiques de participation aux événements pour les propriétaires, au travers par exemple :
 - . d'organisation « **d'escales** » ou de « **ralliements** » (voir § 5)
 - . de l'organisation d'une « **bourse des équipiers** », avec un système « ouvert » (c'est-à-dire sans filtre préalable des informations) présentant les besoins des armateurs, et les propositions des marins, avec les principales caractéristiques associées.

Nota post réunion : il est envisagé de faire un système commun avec nos amis du YCC, si les conditions pratiques de réalisation ne sont pas trop compliquées

➔ Henri-Christian Schroeder prend en charge le dossier, et vérifie les conditions de réalisation avec Pierik, notre web master.

- Favoriser les contacts et actions communes avec les classes de bateaux existantes (par exemple les classes métriques, Jauge universelle, séries de lac, ou petits monotypes). De la même manière, certains événements peuvent être intéressés par la participation en marge de leur événement par de régates de petites séries (comme par exemple les Dinghy 12' lors de la Monaco Classic Week, quand les conditions de sécurité le permettent.

8-3 - Procédures concernant la marque « Voiles de... »

Il est constaté l'avancement des procédures lancées par la Mairie de Saint-Tropez (la SNST n'étant pas impliquée), même si l'assemblée regrette cette situation, il ne semble pas qu'une action soit possible au niveau de l'AFYT.

8-4 - Projet d'une classe « Classic IOR » et son devenir

De nombreuses discussions préliminaires ont permis de dégrossir le sujet, avec la situation suivante :

- Il existe une flotte importante et peu valorisée des IOR, qui représentent une belle page du yachting, et mériterait d'être mieux mise en valeur,
- Une partie de cette flotte (une dizaine de bateaux) sont éligibles et régatent en CIM dans nos événements, mais certains ne sont pas admissibles (lancés après 1976 ou coque plastique),
- Certains sites et certains événements seraient intéressés par le développement d'une classe « Classic IOR » (avec quelques précédents : « IOR revival » de San Remo, ou « Trophée Mauric » à Marseille)

➔ l'AFYT mandate Jean-Philippe Gervais pour travailler sur la définition et l'organisation des « Classic IOR », avec comme objectifs :

- Proposer des critères d'éligibilité (années, matériaux, caractéristiques...)
- Proposer un système de handicap (IRC, ex-IOR, formule CIM modifié...)
- Essayer de se concerter avec les différents acteurs français (par exemple Guy Ribadeau-Dumas et Francis Van de Velde) et étrangers (par exemple en Italie Beppe Zaoli, Nicola Sironi ou Michel Dejoie)

8-5 - Position de l'AFYT vis à vis des propositions de média

L'AFYT avait été sollicité l'hiver dernier, notamment par Sailing Yacht TV, pour avoir une démarche globale sur les événements AFYT. Après concertation, il est convenu que chaque événement devait gérer sur propres relations avec les médias audio-visuels.

En revanche, une démarche organisée pouvait être menée en direction de la presse papier ➔ à discuter lors d'un prochain CA.

8-6 - Conclusion

- Remerciement au Yacht Club de France qui a permis à l'AFYT de s'inviter sur son stand lors du Nautic pour tenir la Remise des Prix du Trophée AFYT 2014.
- Le relooking du site www.afyt.fr a été poursuivi en 2015 sous la houlette de Pierick et il en est félicité.
- La communication s'est aussi développée avec une plus grande activité sur les réseaux sociaux, Catherine Luro et Jean-Philippe Gervais en sont remerciés.

Le Président conclut en proposant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- date à déterminer en mai ou juin (à confirmer), et
- le 29 septembre 2016 à 9h30 à Saint-Tropez (avec les organisateurs).

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 19h00.

Assemblée Générale du Vendredi 27 Février 2015 à 17 h

Sont présents (16) :

- Georges KORHEL (Sté Nautique de Saint-Tropez)
- Jean TRAPANI (Voiles de Cassis)
- Thibaud ASSANTE (Corsica Classic)
- Henri-Christian SCHROEDER (Trophée Bailly de Suffren)
- Yann JOANNON (Voiles d'Antibes)
- Georges KELLER (Porquerolles Classique)
- Yves LAGANE
- François CARN
- Jean-François BEHAR
- Renaud GODARD
- Frédéric BERTHOZ
- Christophe DEWAVRIN
- Jean-Philippe GERVAIS
- Francis VAN de VELDE
- Gwenhael LEBOULAY
- Bernard GILET

Annexe : Réflexions sur l'IOR

IOR « Classics » : quelques éléments de réflexion proposés par Jean-Philippe Gervais

IOR (1970/1975)

La fixation de la limite haute de la jauge CIM à 1975 a naturellement permis l'intégration de voiliers jaugés en l'IOR.

Pour la plupart, il s'agit d'unités prestigieuses issus d'architectes talentueux (Stephens, Carter, Mauric, Peterson...) qui auront contribué à faire de la jauge IOR un laboratoire de recherche/innovation tant sur les dessins des carènes que sur les techniques de construction. Ce sont des prototypes en bois moulé et/ou métal parmi lesquels Sagittarius, Aigue Blue, Glen-Mael, Ganbare, Milouin, Emeraude, Naif etc....

Tous ont régatés activement dans les courses de l'époque, de la One Ton Cup de 73 à celles de l'Admirals Cup et des nombreuses classiques méditerranéennes avec des ratings de 27.5' à 34' et plus (One Ton, Two Ton, etc correspondant aux anciennes classes 1, 2 et 3...)

La question de leur éventuel anachronisme sur une ligne de départ peut se concevoir, mais quoi qu'il en soit, ils sont parfaitement « classiques » au sens de la jauge et de sa limite de 1975

En pratique et s'ils sont suffisamment nombreux la logique voudrait qu'ils soient regroupés sur une même classe avec des parcours adaptés (côtiers, triangles olympiques) ce qui n'est pas le cas en raison du nombre limité d'unités.

En parallèle, de nombreux IOR des mêmes années mais en polyester ont fait l'objet d'entretiens et/ou de restaurations soignées. Ce sont des prototypes, des bateaux de série limités à quelques exemplaires ou pas.

Pour autant ils ont été dessinés par les mêmes architectes : DRAC, Carter 37 et 39, Comtesse 38, Chance 37, Swan 38, 40,41,43...leur contribution et poids historique est tout aussi important que les précédents comme le montre la consultation des résultats de régates des années 70 à 75

Aujourd'hui Ils sont jaugés en IRC : compétiteurs des premiers et non éligibles, ils sont exclus des rassemblements classiques.

Une association IOR est en cours de structuration à Marseille ; elle s'interroge sur des critères d'éligibilité et d'éthique afin de conserver ces bateaux dans leur configuration de départ : pas de modification des profils de coque, des appendices, des gréements. A l'image des Half Ton Classics

Demain quelles pistes de réflexion pour l'AFYT?

A court terme accueillir lors d'événements AFYT ces IOR « Classics » dans un rond qui leur serait propre et un classement séparé en IRC, à charge aux IOR jaugés en CIM de produire un certificat IRC. Le but est bien de contribuer à la promotion des valeurs du yachting avec des bateaux emblématiques d'une époque.

A court et moyen terme, revenir sur la question des matériaux et permettre au cas par cas de jauger des bateaux en CIM en fonction de leur intérêt historique : exemple des DRAC 01 et 02 du Carter 37 et 39... décision rendu par une commission ad hoc et donc les attributions et critères d'éligibilité restent à préciser

A long terme, envisager une évolution de la jauge sur le matériau et la notion de série ?